



AVIS

portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du périmètre délimité des abords concernant l'église Saint-Martin et Saint-Laurent sur la commune de Hesse

Demandeur : commune de Hesse

Le préfet de la Moselle a prescrit du 14 au 28 novembre 2022, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du périmètre délimité des abords concernant l'église Saint-Martin et Saint-Laurent sur la commune de Hesse

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Jean-Marie Remy, retraité, en qualité de commissaire-enquêteur.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans la mairie susmentionnée aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30 du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur le registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera déposé dans la mairie susmentionnée,
- par écrit à la mairie de Hesse, 13 La Cour (57400), à l'attention de monsieur Jean-Marie Remy, commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr.

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Hesse, pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

- * lundi 14 novembre 2022 : de 10h00 à 12h00
- * vendredi 18 novembre 2022 : de 10h00 à 12h00
- * vendredi 25 novembre 2022 : de 10h00 à 12h00

Le public est invité à prendre connaissance des mesures sanitaires mises en œuvre au plan local et à s'y conformer.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de :

- monsieur le maire de Hesse, 13 La Cour (57400) – 03 87 23 82 33 – Courriel : hesse.mairie@wanadoo.fr.
- des services de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine aux adresses électronique et postale suivante :
- udap.moselle@culture.gouv.fr
- monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
10/12 place Saint-Etienne – 57000 Metz

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Hesse, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « www.moselle.gouv.fr – publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg - Château-Salins ».

Le périmètre délimité aux abords sera arrêté par le préfet de région et aura caractère de servitude d'utilité publique. Le tracé du périmètre est annexé au plan local d'urbanisme de la commune dans les conditions prévues à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

